

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 19 MAI 2020**, À 18 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 15 MAI 2020.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et du greffe, sont également présents.

2020-250 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, sans modification.

2020-251 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2020-252 AUTORISATION – REMPLACEMENT DE LA TENUE D'UN REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT PC-2915 PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE D'UNE DURÉE DE 15 JOURS ET QUE LA TRANSMISSION DE DEMANDES ÉCRITES À LA MUNICIPALITÉ TIENNE LIEU DE REGISTRE

ATTENDU le décret 2020-033, adopté par le gouvernement du Québec le 7 mai 2020 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le remplacement de la tenue d'un registre pour le Règlement PC-2915 par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et que la transmission de demandes écrites à la municipalité, par la poste ou en personne à l'hôtel de Ville, tienne lieu de registre, le tout, annoncée préalablement par un avis public.

D'exiger que chaque demande devra, pour être admissible, comprendre tous les renseignements requis dans l'avis public.

2020-253 ACCÈS LIMITÉS AUX PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE

ATTENDU que la Ville fonctionne présentement à services réduits en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures restrictives et de confinement imposées par décret du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que ces mesures sont et seront graduellement assouplies ;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, région durement touchée par la COVID-19 ;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire souhaite offrir des services à ses citoyens dans le respect des règles édictées par la Santé publique du Québec, tout en protégeant sa population, ses employé(e)s, de même qu'en contribuant à la protection de la population du Québec en général ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement QU'à partir du 20 mai, la Ville de Pointe-Claire pourra procéder à l'ouverture graduelle et progressive de certaines installations sportives, de loisir et de plein air dans un contexte de pratique sportive et récréative individuelle ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratiques extérieures, sans accès ou avec accès minimal au bloc sanitaire. Les activités sportives récréatives touchées par cette première phase incluront :

- Canoë-kayak de vitesse (embarcations simple seulement) ;
- Kayak de mer ;
- Planche à pagaie ;
- Tennis en simple et à l'extérieur (terrains privés et publics) ;
- Voile (embarcation simple seulement).

QUE lors de cette première phase de reprise d'activités, il est convenu que :

- Les terrains de tennis privés et publics ouvriront avec restrictions de journées et d'heures d'ouvertures, ainsi qu'en respect des lignes directrices de Tennis Québec ;
- L'accès aux plateaux sportifs récréatifs visé par la reprise des activités touchées par cette première phase de réintégration sera limité aux résidents de Pointe-Claire ;
- L'accès aux installations sportives, de loisir et de plein air visés par cette première phase débutera lorsque les équipements requis pour la reprise d'activités seront installés et accessibles ;
- Le non-respect des directives de distanciation sociales et de l'ensemble des directives gouvernementales, de la santé publique et/ou de la Ville de Pointe-Claire pourrait entraîner la fermeture d'installations sportives, de loisir et de plein air et par conséquent, les activités qui s'y déroulent.

QU'à partir du 25 mai, la Ville de Pointe-Claire procédera également à la reprise des prêts de livre papier et autres documents à la Bibliothèque centrale selon des mesures de réservation en ligne, par courriel ou par téléphone.

QUE lors de cette reprise, il est convenu que :

- La Bibliothèque centrale demeurera fermée aux publics jusqu'à nouvel ordre;
- Les chutes à livre rouvriront à compter du 1er juin, avec des mesures de quarantaine pour les livres et autres effets retournés ;
- Des mesures de distanciation sécuritaire et d'isolement pour la manipulation, le dépôt et la récupération de livres et autres documents seront communiqués aux citoyens et citoyennes.

QU'il est également convenu, de manière générale, que :

- Les services et bâtiments municipaux de nature sportive récréative, de loisir, communautaire et culturelle intérieures et extérieures resteront fermés jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement ;
- L'ouverture et l'accès aux bâtiments et services effectués par la Ville et/ou par tierce partie de nature sportive récréative, de loisir, communautaire et culturelle intérieures et extérieures, se fera en lien avec les directives gouvernementales et de la santé publique subséquente, ainsi que suite à l'autorisation de la Ville de Pointe-Claire.

QUE le Directeur général de la Ville pourra permettre l'ouverture partielle, totale ou progressive d'une partie ou de l'ensemble des installations et équipements sportifs, culturels ou communautaires de la Ville, ce, selon les directives du gouvernementales et les conditions qui pourraient y être rattachées.

2020-254

**APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS
NON DÉLÉGUÉES AU 19 MAI 2020**

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au
19 mai 2020, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2020-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE lever la séance à 18 h 20.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière